



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 28603

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations exprimées par la Fédération française des sociétés d'amis de musées. Ces préoccupations concernent notamment, au moment de la mise en oeuvre de la réforme générale des politiques publiques, la nécessité de prise en compte des propositions de la coordination des fédérations et associations de culture (COFAC) « pour renouveler l'action culturelle publique », un véritable partenariat avec le monde associatif « pour une réelle politique publique d'éducation populaire et artistique autour des musées » et l'intégration de la médiation culturelle et du travail bénévole associatif dans les indicateurs et décisions de la « LOLF Culture 2009-2011 ».

Texte de la réponse

La révision générale des politiques publiques a abouti à une réorganisation du ministère de la culture et de la communication, mise en oeuvre en janvier 2010, autour de quatre grandes directions d'administration centrale. La direction générale des patrimoines réunit les secteurs du patrimoine bâti, de l'architecture, des archives et des musées. Le service des musées de France y bénéficie de conditions renforcées pour l'exercice de ses missions au service des musées. Parmi ces missions, figurent l'élargissement des publics des musées et la recherche de nouvelles formes de médiation culturelle, mentionnées parmi les priorités de la résolution évoquée.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28603

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6463

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12511